

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N.B. 30 NOV 1923

Fredericton, N. E. BOUCHER, rédacteur

TOUJOURS LES MEMES

"Evangeline" le chef-d'oeuvre du poète américain Henry W. Longfellow doit être supprimé des livres d'écoles canadiens, si nous suivons les recommandations du Rev. Dr. Cody, président du Board of Governors de l'Université de Toronto. Ce poème, prétend-il, crée une fausse impression de la justice britannique ainsi que de la chevalerie et de l'administration anglaise. C'est pourquoi il conseille aux instituteurs et institutrices du Canada de faire ignorer à leurs élèves ce passage de l'histoire du Canada.

Voici ce que le "Gaelic American", publié à New York, écrivait récemment sur ce sujet:

"Le récent incident de Toronto, qui demande la suppression d'une certaine partie de l'histoire du Canada, n'est après tout qu'une partie de la campagne continue contre les faits historiques qui déprécient l'Angleterre, laquelle campagne se poursuit depuis très longtemps. Si on lit l'histoire d'Angleterre, l'on verra des événements relatés, du même caractère que celui d'Evangeline et de Grand Pré. L'Irlande eut plusieurs de ces déportations; la présence d'un grand élément écossais au Canada est due, à l'exception des commerçants de la Compagnie de la Baie d'Hudson et des soldats de Wolfe, après la conquête, largement au Massacre de Glencoe en 1692 et aux Highland Clearances au milieu du dix-huitième siècle.

Même si l'Evangeline et l'histoire de Grand Pré sont éliminées de l'histoire du Canada, ces faits, tout comme les massacres de l'Irlande, le massacre de Glencoe en Ecosse, le massacre de Amritsar dans l'Inde, celui de Bondells dans l'Afrique du Sud et les autres au Tibet, Afghanistan, l'Egypte et la Mésopotamie, resteront dans le Livre des souvenirs contre l'Angleterre quand cet Empire sera appelé au jugement."

Bravo, confrère américain! Il nous fait plaisir de constater que vous vous intéressez à nous.

Il serait trop long de reproduire toutes les critiques du Président de l'Université de Toronto et de quelques-uns des professeurs sur l'Evangeline. Cependant, voici les trois principaux points du Dr. Cody sur lesquels repose ses recommandations: 1o que les acadiens furent déloyaux, refusèrent de recevoir les nombreux conseils et avis, et abusèrent de l'INDULGENCE du gouvernement britannique; 2o que le poème exagère la cruauté de la déportation; 3o que la déportation n'a été décidée que sur les instances des "New Englanders", et qu'elle fut conduite d'après les ordres de John Winslow de Boston.

L'on a même attaqué la réputation du poème "Evangeline". Certaine en ont critiqué les "hexamètres ennuyeux" (suivant l'expression employée). W.-J. Alexander, professeur de langue anglaise à l'Université de Toronto déclare qu'il ne considère pas le poème comme de la bonne littérature.

Le trouble qui existe chez la plupart de ces critiques c'est qu'il n'ont pas un coeur assez tendre pour comprendre la noblesse avec laquelle le poète raconte les tristes faits.

Nous croyons qu'aucune explication n'est nécessaire aux lignes que nous venons de rapporter. Qu'il nous suffise de constater encore une fois de plus jusqu'où peut se rendre l'audace anglo-saxonne.

A quand la disparition de la défaite de Montcalm dans l'histoire Canadienne?

L'AUTRE COTE DE LA MEDAILLE

Tandis que le "Devoir" se plaint du traitement fait aux Canadiens-Français par le gouvernement fédéral et méconnaît les efforts de ce dernier pour améliorer notre situation dans les services publics, les journaux extrémistes d'Ontario prennent l'attitude toute opposée et reprochent à ce même gouvernement de trop faire pour les nôtres.

De ce contraste on peut juger une fois de plus des difficultés que le gouvernement trouve sur sa route et de l'impossible situation qu'il serait acculé s'il entreprenait de prêter l'oreille aux extrémistes des deux camps.

Mais le parti libéral est habitué à cette situation, et ce n'est pas aujourd'hui que nous sommes en buttes à l'intransigeance.

Vient-on savoir comment le "Sentinel" de Toronto juge la situation?

Dans son numéro du 30 octobre, sous le titre "Romanizing the Civil Service," il écrit:

Avec le département des Postes dans les mains d'un ministre romain catholique, un sous-ministre, un surintendant, un chef et un secrétaire privé, tous romains; et le département de l'Immigration romanisé, on verra combien rapidement le service public est placé dans les mains des partisans de la papauté."

Le 6 novembre, ce même journal préconise encore: "Les ministres canadiens-français sont sommés par la presse cléricale française de cesser d'user de toutes leurs ressources pour imposer au pays des demandes de race, la race française n'a jamais eu un contrôle

aussi complet de l'administration fédérale qu'elle l'a dans le temps présent. Evidemment, les chefs cléricaux français entendent bien en profiter pendant que le soleil luit.

On le voit donc, de l'avis de cet organe ontarien, ce sont les catholiques et les canadiens-français qui règnent à Ottawa au détriment des autres.

Evidemment, ces articles sont stupides et nous n'y attachons que l'importance qu'ils méritent.

Mais il faut voir par contraste l'injustice des objurgations nationalistes contre le gouvernement fédéral qui, en face d'une situation complexe et difficile, a déjà beaucoup fait pour rétablir la proportion qui nous est due.

Et c'est en lisant des articles comme ceux-ci que l'on comprend mieux que, dans un pays bilingue comme le nôtre, il faut observer la modération et la prudence à l'un comme à l'autre pôle.

CEUX QUI ONT RANG DE SOUS-MINISTRES

Pour faire suite à l'article précédent, nous donnons ce-dessous une liste des hauts fonctionnaires fédéraux ayant le rang et le salaire de sous-ministre et qui sont Canadiens-Français.

1. LUCIEN PACAUD: Secrétaire du Haut-Commissaire à Londres;
2. L.-J. GABOURY: Sous-ministre des Postes;
3. LE COLONEL JEAN REY: Membre de la Commission des Appels.
4. E.-J. LEMAIRE: Greffier du Conseil Exécutif.
5. LE COLONEL LAFLECHE: Contrôleur des Achats du Gouvernement.
6. Dr J.-A. EMYOT: Sous-ministre de l'Hygiène.
7. G. LAROCHELLE: Commissaire du Service civil.
8. M. G. DESBARATS: Contrôleur du Ministère de la Défense.
9. LE GENERAL FISET: Sous-ministre de la Défense.

Notons en effet que le général Fiset est encore sous-ministre de la défense, en congé, qu'il n'a pas donné sa démission et que s'il doit être remplacé, il le sera par un canadien-français. C'est une injustice voulue que de ne pas le compter dans la liste des nôtres.

Quand au Dr Amyot, quelques-uns veulent faire croire qu'il n'est pas un Canadien-français, c'est une erreur car sa famille est originaire de St-Eustache et le docteur a conservé l'usage parfait de la langue française; c'est de plus un catholique fervent, dont le fils appartient à l'Ordre des Jésuites.

Le colonel Lafleche occupe une position fort importante et qui dépasse en influence celle de plusieurs sous-ministres.

Les quatre premiers noms de la liste ci-haut comprennent des nominations faites par le gouvernement actuel.

Celle de M. Lucien Pacaud à Londres est très importante et c'est un gain pour l'élément canadien-français.

M. L.-J. Gaboury a succédé à M. Coulter, un anglais. Quand à M. E.-J. Lemaire, il a succédé à M. Boudreau, il est vrai; mais ce dernier avait pris la place de M. McKee, également un anglais.

Nous comprenons qu'en donnant ces précisions nous nous exposons à ce que les journaux fanatiques d'Ontario, ceux qui font dans la province voisine le rôle du "Devoir" dans la nôtre, puissent s'en servir contre nous. Mais nous voulons d'abord faire taire les injustes glapissements du "Devoir" et de son correspondant qui au lieu de constater la bonne foi et les efforts du gouvernement King, en notre faveur, veulent à tout prix le trouver en faute et méconnaissent systématiquement ce qu'ils font pour nous.

A ce point de vue leurs réclamations, — injustes et nuisibles, comme le dit si bien l'"Evénement", — font un contraste absolu avec le silence qu'ils gardaient quand nous étions honnis, bafoués et privés de toute influence, par le gouvernement Meighen.

"INJUSTE ET NUISIBLE"

Nous lisons dans l'"Evénement" de Québec un excellent article concernant la façon dont le gouvernement King a traité les Canadiens-Français, et la critique "injuste" et "nuisible" du "Devoir" à ce sujet:

La critique est un stimulant pourvu qu'elle soit juste et honnête. Le parti pris outrancier est nuisible, non seulement aux hommes publics mais aussi aux causes les plus importantes. La province de Québec et la nationalité canadienne-française ont été parfois négligées ou maltraitées, dans la distribution des charges publiques. C'est un fait et nous n'avons jamais hésité, pour notre part, à en faire porter tout à tour la responsabilité aux politiciens coupables. Mais aujourd'hui, comme nous le signalons à l'occasion, un gouvernement mieux disposé à l'égard de nos compatriotes redresse partiellement ce grief. C'est un devoir de le reconnaître, non pas tant pour flatter les ministres auxquels nous sommes redevables de ces réparations, mais pour les encourager à rétablir un équilibre convenable dans l'administration et le fonctionnarisme entre les représentants des deux nationalités canadiennes.

Lorsqu'un gouvernement, dans l'espace de quelques mois, a remplacé un juge MacDougall par un juge Caron, un sous-ministre Coulter au département des Postes par un sous-ministre Gaboury, un secrétaire Griffith du haut-commissariat canadien de Londres par un Lucien Pacaud; lorsque le ministre de la Justice a nommé un nouveau juge d'origine française, le juge Gravel, en Saskatchewan, a invité le colonel J. Roy à siéger à la commission des Appels en Pensions, Joseph Picard à présider la commission royale sur la situation forestière, le juge Turgeon à la commission du grain; lorsque des promotions importantes ont été accordées à plusieurs canadiens-français ayant rang et salaire de sous-ministre lorsqu'elle n'en avait pas quatre il y a quinze mois; enfin, lorsqu'une situation s'améliore ainsi par l'effort assidue d'hommes publics souches de rendre justice, il est sage de la reconnaître et le parti pris de critique

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social: MONTREAL

Capital autorisé \$5.000.000.00
Capital payé \$3.000.000.00
Fonds de Réserve et Profits Accumulés \$1.525.000.00

122 Succursales dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard.

AVIS est, par les présentes, donné qu'un dividende spécial de un et demi pour cent (1 1/2 p.c.), étant aux taux de neuf pour cent (9 p.c.) l'an, sur le capital versé de cette Institution, a été déclaré pour les deux mois finissant le 30 novembre 1923, et sera payable au bureau central de la Banque à Montréal, ou à ses succursales, le ou après le 1er décembre 1923, aux actionnaires enregistrés dans les livres de la Banque le 15 novembre 1923.

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires, aura lieu au Bureau chef de la Banque, 7, Place d'Armes, Montréal, mercredi, le 6 février 1924, à midi.

Par Ordre du Conseil d'Administration, Le Vice-Président et Directeur général,

TANCREDE BIENVENU

MONTREAL, le 19 octobre 1923.

Un peu Partout

L'Education Catholique

aux Etats Unis
New York, 9 — Le progrès de l'éducation catholique aux Etats-Unis vers le but proposé à savoir: "Tout enfant catholique dans une école catholique", a été fortement mis en relief par le nombre grandement accru des inscriptions à la rentrée de classes pour l'année scolaire courante. Presque tous les établissements d'éducation ont atteint un record dans le nombre d'élèves. Dans plusieurs diocèses les inscriptions ont augmenté de 15 à 25 p.c.

Les écoles secondaires sont comblées. L'Université catholique de Washington est pleine. Le collège "Trinité", pour jeunes filles, de la même ville a été obligé, faute de place, de refuser un vingtième des demandes. Plus de 2,000 étudiants sont inscrits à l'Université de Detroit. L'Université de Pittsburgh est pleine alors que l'on vient d'ajouter un nouveau bâtiment.

Le diocèse de Chicago compte 20,000 étudiants de plus que l'année dernière; il possède 288 écoles paroissiales, 50 pensionnats pour jeunes filles, 50 écoles secondaires et collèges pour garçons. Dans le diocèse de Philadelphie, deux nouvelles écoles se sont ouvertes, pouvant contenir 3,000 étudiants, d'autres se construisent encore. Le diocèse de Baltimore possède 6 écoles nouvelles dont une de 200,000 dollars. Un progrès semblable se constate dans l'Ouest.

—o—

Un insecte fait mourir 15,000 boeufs. — 15,000 boeufs ont été détruits en quinze jours dans les plaines danubiennes par la piqûre d'un insecte, appelé "la monche Kolumbacci", parce qu'il vient du pays de Kolumbach, en Serbie. Cet insecte, dont la piqûre est étonnamment mortelle pour l'homme, s'est propagé dans des proportions considérables cette année, en raison de la grande sécheresse.

—o—

Un changement de climat
Christiana, 24 — Depuis l'année 1918, on assiste dans les régions arctiques, à un réchauffe

ment marqué. De grandes masses de glace ont fondu, et les glaciers qui s'avancèrent profondément dans la mer ont disparu.

Les pêcheurs rencontrent maintenant de grandes quantités de harengs de tout âge sur la côte occidentale du Spitzberg, tandis que les poissons habituels aux eaux froides ont émigré et que les captures de phoques sont devenues rares en 1922 dans les régions artistiques.

Durant l'hiver 1921-22, l'océan n'a pas gelé, même sur les côtes Nord du Spitzberg; pendant l'été 1922, la température des eaux s'est élevée jusqu'à 65 degrés (valeur très considérable, si l'on songe que la température moyenne des étés précédents était de quarante degrés).

Une expédition norvégienne, envoyée en août 1922 pour élucider ces faits exceptionnels, a reconnu que la branche de courant chaud de l'Atlantique, le Gulf-Stream, qui baigne la côte occidentale du Spitzberg, se continue au nord de la grande île et s'étale en surface sur la mer jusqu'au delà de la latitude de 81 degrés Nord.

On lui fait de la Greffe

(Correspondance Spéciale).

St-David, Me., 28 Nov. — Nous apprenons avec plaisir que Madame Rémi A. Cyr de cette paroisse, qui avait été transportée à l'Hotel Dieu de St-Basile se rétablit rapidement des affreuses brûlures qu'elle avait reçues lorsque ses habits avaient pris feu accidentellement pendant qu'elle était à allumer son poêle avec du pétrole.

Les brûlures étaient considérables et profondes, couvrant la poitrine, le cou et les bras. Les chirurgiens ont dû pour assurer la guérison pratique l'opération de la greffe — manœuvre chirurgicale qui consiste à prendre de la peau sur les parties saines (ordinairement les jambes) pour recouvrir les endroits où la peau a été détruite.

Nous apprenons que Madame Cyr pourra retourner dans sa famille d'ici à une couple de semaines.

quand même acerbement devient nuisible.

D'ailleurs, il est bien entendu que l'appréciation des progrès réalisés n'est jamais un engourdissement du droit de critique d'une opposition vigilante ou de journalistes indépendants. Au contraire, impartialité rend toujours leurs recommandations futures plus influentes auprès du public et des politiciens eux-mêmes.

"Le Canada"